

INTRODUCTION A L'ETUDE DE LA PRODUCTION SCRIPTURALE AUX TEMPS MEDIEVAUX.

CHAPITRE SECOND :

LE CLERC ET LA PREMIERE FEODALITE (1)

Nous nous proposons d'examiner, au fil de ce chapitre, le personnage du clerc médiéval et son rôle dans l'économie culturelle de la première époque féodale. Si nous limitons ainsi l'objet de notre étude aux années antérieures à 1150, c'est que la production postérieure à cette date nous semble marquée de caractères originaux, révélateurs de changements culturels profonds qui, eux-mêmes, témoignent d'un bouleversement latent au sein du monde des privilégiés.

Puisque aussi bien notre démarche vise à donner au lecteur des textes médiévaux écrits en langue romane une idée plus juste de leur signification par la mise en lumière de leurs modes de production et de consommation, force nous est de reconnaître la singulière pauvreté de la première féodalité en matière de « littérature française » (2).

Nous aurons à nous interroger sur les raisons de cette pauvreté. Est-ce que l'on a effectivement peu cultivé la langue profane ? Est-ce, au contraire, que toute la production en roman a fait naufrage ? Quels sont les facteurs propres à expliquer soit cette carence, soit cette disparition ? Autant de questions que nous ne prétendons pas résoudre, mais auxquelles nous pourrions sans doute apporter des éléments de réponse.

Toutefois, avant d'en venir aux œuvres elles-mêmes, il nous paraît requis de considérer avec attention les conditions dans lesquelles elles ont pu voir le jour et remplir leur office. C'est la raison pour laquelle nous allons parler du clerc.

(1) Le premier chapitre de cet article a été publié dans les **Cahiers de Clio**, N° 43.

(2) Nous usons de guillemets car l'expression est évidemment anachronique. Avant la tentative de concentration politique imputable aux grands capétiens et que l'on peut situer aux environs de 1180, c'est à peine si l'on est fondé à parler de France. Le royaume reste une entité idéale, même si le monarque surplombe tout le réseau vassalique et affirme l'incontestable suprématie qu'il doit à son titre et surtout à son sacre. Quant au concept de littérature, c'est peu dire qu'il n'existe pas puisque le mot lui-même ne fera son apparition qu'en 1495. En ces temps lointains, celui qui écrit est un artisan parmi d'autres, dont la fonction, pour importante qu'elle est, n'est pas encore investie du caractère magique que lui confèrera la Renaissance.

Le champ sémantique de ce mot est très étendu. Il désigne à la fois la personne qui, se destinant à l'état ecclésiastique, a entrepris des études et, d'une manière extensive, tout homme lettré ou savant. Certes, nombreux sont ceux qui, à l'origine voués au service de Dieu, monnayent le savoir qu'ils ont acquis et préfèrent s'attacher à la maison de quelque riche nanti, noble dans la plupart des cas, plutôt qu'entrer dans la fonction ecclésiastique ; mais leur bagage intellectuel est celui des écoles. Ecole épiscopale ou abbatiale, capitulaire ou cathédrale, humble école paroissiale ou université comme la réputée Sorbonne parisienne, c'est, sinon le même enseignement, à tout le moins le même esprit, esprit profondément chrétien qui donne à la production scripturale du Moyen Age un caractère relativement homogène.

Le poids de la tradition scolastique est considérable en ces temps qu'on a longtemps crus propices à l'expression spontanée du génie populaire. Marquées du sceau de l'école, les lettres d'alors — on ne parle pas encore de « belles-lettres » — se veulent exemplaires, à un point tel qu'on a pu récemment écrire : « Tout est didactisme au Moyen Age ... Tout écrit marque la volonté de son auteur de diffuser son savoir, qu'il soit prédiction religieuse, éthique profane ou connaissance technique. Chaque auteur, grand clerc ou humble jongleur, tend à donner à l'expression de sa pensée la forme d'une vérité universelle, à s'exprimer par sentences ou au moyen de ces proverbes dont les copistes ... ont fait de consciencieux recueils. Dans les accidents du monde, il s'agit de montrer l'action des lois générales. Le particulier n'est pas envisagé dans ses caractères distinctifs, mais compris en tant qu'il manifeste l'universel (1) ».

Didactisme, certes, mais encore faut-il voir que ce didactisme est fortement teinté d'idéologie (2), que les leçons dont tout clerc est prodigue ont pour fin dernière l'édification ou la sauvegarde d'un ordre envisagé comme institution divine. On n'a pas assez parlé de ces « harmoniques culturelles » qui courent à travers tout le Moyen Age et visent à donner à la civilisation de ce temps un équilibre et une unité qui pourraient peut-être, eux, légitimer une appellation souvent fondée sur de douteuses analogies ou sur le pur arbitraire d'un découpage chronologique.

La société médiévale est remarquable par sa volonté de structuration ; elle tend, de tous ses pouvoirs, à harmoniser les rapports, convain-

(1) BADEL (Pierre-Yves), **Introduction à la vie littéraire du Moyen Age**, Paris, Bordas, 1969.

(2) On a tendance à abuser de ce mot ; précisons que nous entendons par là tout « système de représentation, (toute) théorie qui prétendent apporter un savoir rigoureux (dans le domaine politique, moral, philosophique, religieux ...), analogue à celui des sciences, mais sans référence consciente à la pratique qui les a conditionnés ou produits. »

(La Philosophie, Tome 2, Verviers, Gérard, s.d., Coll. Marabout Université, Les Dictionnaires du Savoir moderne).

cue qu'elle est que la vie du groupe dépend directement de l'équilibre de ses composantes. Cette conviction qui anime le monde clérical ⁽¹⁾ trouve des garants de premier choix dans la philosophie et la science du temps. Pour ces deux disciplines, qui n'embrassent pas au Moyen Age des domaines distincts, mais au contraire composent, concourent à expliquer l'ordre universel, macrocosme et microcosme présentent des structures homologues et interagissent. Cette interaction est faite dans la mesure où l'ordre majeur et l'ordre mineur offrent un équilibre plénier ; elle est néfaste lorsque l'équilibre est rompu, de quelque part que vienne la rupture. On se gardera pourtant de voir dans une telle conception la marque d'un déterminisme résolument matérialiste. Si le corps humain est soumis aux influences astrales, si chacun de ses organes est réglé par les **conjonctions zodiacales**, la raison, elle n'est pas atteinte par les fluctuations matérielles. Ainsi donc cette philosophie naturelle se voit sublimée par un idéalisme que l'Eglise démarque de Platon, un Platon qui n'est connu que de manière fort indirecte, mais dont la gloire cautionne le spiritualisme chrétien. Pour l'intellectuel d'alors, et conformément à l'enseignement du maître, êtres et choses sont les signes, les symboles médiocres de réalités idéales et les rapports qu'entretiennent ces êtres et ces choses l'image dégradée d'une harmonie éternelle en Dieu. Le corps social est conçu à l'instar du corps humain et, de même que ce dernier, il est construit à l'image divine. Sa constitution n'est donc pas envisagée comme un fait de culture, mais comme une nécessité voulue par la Providence ⁽²⁾.

Jusqu'à la fin de la première époque féodale, la société est divisée en deux ordres, d'une part les clercs, de l'autre les laïcs ⁽³⁾, auxquels sont dévolues des tâches particulières et complémentaires. Cette théorie sociale des « ordines », fondement de la société chrétienne, est calquée sur le modèle de l'organisation monastique. « Il suffisait d'étendre cette notion religieuse d'**ordo**, c'est-à-dire de vie réglée par les anciens canons ou par la règle de saint Benoît, à tout l'univers social et d'y déterminer des « ordines », distincts par le genre de vie et les fonctions, de façon à aboutir à une véritable « mise en ordre » des laïcs à l'image du monde des moines. Cette transposition, accomplie aux temps carolingiens, permet à l'empereur et au clergé d'interpréter aisément la société qui leur est confiée, et d'offrir à chacun un cadre de vie fixé une fois pour toutes » ⁽⁴⁾.

(1) Qui détient, rappelons-le, l'apanage de la pensée.

(2) Nous empruntons nos informations sur la conception médiévale du monde à l'ouvrage collectif « **La Philosophie au Moyen Age** », Paris, Payot, 1944.

(3) Un tel partage nous invite à découvrir un sens supplémentaire au mot clerc : est clerc tout individu qui appartient à l'Eglise. Toutefois, nous n'userons guère du terme dans cette acception. Comme nous allons le voir, seule une fraction de l'**ordo clericalis** nous intéresse ici.

(4) CHELINI (Jean), **Histoire religieuse de l'Occident médiéval**, Paris, Armand Colin, 1968, p. 133.

Cette bi-partition de la société est un idéal théorique. En fait, dès lors, le monde laïc se partage entre guerriers et travailleurs, bien que les textes latins antérieurs à l'an mil n'attestent pas ce départ. « Les trois ordres sociaux — très différents en cela des « classes » sociales de notre époque — représentent autant et peut-être plus qu'une hiérarchie, une division du travail : le seigneur a la tâche de gouverner et de protéger son domaine, auquel il doit le service de ses armes et parfois de son sang ; le clergé doit prier et instruire ; le paysan et l'artisan doivent assurer les nécessités de la vie matérielle. L'ensemble représente un échange de services, qui tous doivent être fournis personnellement. » (1) Encore que la division du travail soit parfois poussée très loin, dans le désir constant d'assurer l'harmonie la plus parfaite possible, cette organisation demeure simple et la notion d'échanges de biens et de services permet de saisir un modèle structural non perversi, d'autant moins perversi que toute économie demeure domaniale. « Dans les terroirs habités, la densité de population est, semble-t-il..., aussi forte qu'au XVIII^e siècle ... Mais ces taches de peuplement sont extrêmement clairsemées, ce sont de tout petits îlots que séparent des solitudes ... On découvre là l'un des traits essentiels de la civilisation de ce temps, le cloisonnement. Entre les groupes humains, les liaisons sont très difficiles ; il n'existe pratiquement pas d'organes efficaces de relation » (2).

Pour simple qu'il est, ce modèle structural n'a rien d'une création spontanée : la nécessité d'une semblable organisation, dont nous venons de souligner le fondement religieux, est fortement ressentie par le clergé qui l'impose comme ordre et la proclame comme mythe (3). Nous n'avons hélas pour ainsi dire rien conservé de la production scripturale des tout premiers temps féodaux et les rares monuments qui nous sont parvenus ne nous permettent pas — ou si mal — de retrouver à travers eux, à travers l'ordre du discours, le discours d'un ordre. D'ailleurs le statut parallèle (4) des écrits en langue vulgaire de cette époque ne nous laisserait percevoir que de manière médiate ces « harmoniques » dont nous avons parlé, mais qui doivent fonder la thématique de l'éloquence sacrée, cette parole qu'on aurait le plus grand tort de négliger puisqu'elle représente l'origine même de l'acculturation des masses. L'éloquence sacrée « reste de grand prestige même lorsque le livre a tout envahi », écrit Robert

(1) PERNOUD (Régine), *Les Origines de la bourgeoisie*, Paris, P.U.F., 1947, p. 11.

(2) DUBY (Georges), *Op. cit.*, p. 299.

(3) La théorie des *ordines* est cautionnée par des métaphores empruntées aux Saintes Ecritures. La parabole des talents (Matthieu, 25/14.27) et la comparaison de l'Eglise avec le corps humain (Paul, Corinth. 12/12.30), elle-même d'ailleurs adaptée de Cicéron, garantissent l'assimilation de cette théorie sociale à une volonté providentielle « dans la mesure où les fonctions sociales étaient présentées comme des dons de Dieu ». (CHELINI, *Op. cit.*, p. 134).

(4) C'est un mince ruisseau que celui des écrits en langue romane, à côté du fleuve majestueux de la « littérature » latine.

Mandrou dans des pages consacrées au XVII^e siècle ⁽¹⁾, et de citer l'exemple d'un Olivier d'Ormesson, Parisien dont les mémoires nous donnent quelque idée de la vie à la capitale au milieu du « grand siècle » ; ce particulier ne craint pas d'aller écouter plusieurs sermons d'affilée, dans la même après-midi, et il ne le fait pas par snobisme. Par comparaison, le discours de la chaire est, aux temps féodaux, d'une importance à nulle autre pareille puisque l'Eglise est alors le seul médiateur entre le savoir et le public. A cet égard, la réforme ecclésiastique qui prend cours vers le milieu du X^e siècle a des conséquences remarquables puisqu'on voit alors les monastères se transformer en centres d'action pastorale. Sous l'impulsion clunisienne, de nombreux prieurés se muent en paroisses rurales et les moines, qui auparavant se tenaient à l'écart du siècle, se voient chargés des fonctions sacerdotales. Ceux-là même qui, à l'intérieur des cloîtres, avaient gardé le plus étroit contact avec la doctrine deviennent des frères prêcheurs et on doit amèrement regretter de n'avoir conservé aucun de leurs sermons car nul doute qu'on aurait pu y saisir sur le vif l'ordre que l'Eglise parlait à ses fidèles ⁽²⁾.

Si l'on songe cependant que le sentiment chrétien d'alors — et plus on remonte dans le temps, plus cela est vrai — est infiniment moins nourri des préceptes évangéliques que des impératifs de l'ancienne alliance et des frissons apocalyptiques, on peut augurer du ton et du contenu des prêches. Ne perdons pas de vue en effet que l'Ancien Testament n'est pas seulement un livre qui traite de religion, il est encore une véritable constitution, une somme constitutionnelle pourrait-on dire puisque les livres qui le composent visent à fonder et une croyance, et une nation (donc une histoire et une législation) et une langue tout à la fois. Des livres comme le **Lévitique**, les **Nombres** et le **Deutéronome** sont des compilations à caractère juridique où les clercs pouvaient trouver sans peine de quoi cautionner l'ordre dont ils se faisaient les hérauts ; les **Livres des Rois** sont des chroniques où ils pouvaient puiser des analogies de nature à garantir l'organisation sociale du temps. Et pour emporter la conviction, il n'était que d'appeler saint Jean à la rescousse, les visions de l'Apocalypse, son manichéisme fulgurant constituaient la meilleure publicité qui soit pour le respect de l'ordre. N'oublions pas en effet que le Moyen Age croit à l'enfer et vit dans la hantise d'une éternité de supplices plus horribles les uns que les autres. Les représentations iconographiques qui nous sont parvenues — nous n'en avons guère il est vrai qui remontent à la première féodalité — ne sont pas le produit d'imaginations malades, en proie à quelque invouable sado-masochisme ; ces tryp-

(1) MANDROU (Robert), **La France moderne et contemporaine**, dans **Histoire de la Civilisation française**, Paris, A. Colin, 1958.

(2) Une œuvre comme le **Poème Moral**, du moins dans sa seconde partie, peut nous permettre d'entrevoir l'allure d'un prêche, mais cette œuvre n'a pas été écrite pour la chaire et, qui plus est, elle date du XIII^e siècle. Alors déjà, la thématique s'est modifiée, la société cessant d'être ce tout intégré qu'elle est encore deux siècles plus tôt.

tiques qui figurent le Jugement dernier ne font qu'illustrer la tradition scripturaire et nul doute que les murs des églises aient très tôt retenti des violentes prophéties de l'apôtre.

★★

Demandons-nous maintenant de quoi se compose ce groupe social qui produit la structuration des rapports, l'impose comme ordre et la parle comme nécessité, la sublimant ainsi dans un discours mythique. Cette minorité qui se substitue au groupe pour lui imposer une configuration et donner crédit à cette dernière est, nous l'avons dit, constituée de privilégiés. Mais tous les privilégiés ne font pas entendre leur voix. Voyons donc qui sont ces clercs et en quoi ils se rattachent à la notion de privilège.

Le clerc, répétons-le, est celui qui a pu faire des études, aborder les sept arts libéraux et, plus particulièrement, pratiquer le **trivium**. Son apprentissage est donc avant tout celui de la langue, il vise à la production d'un discours, calqué sur celui des modèles scolastiques et assurant le transfert de l'idéologie chrétienne triomphante. Le clerc médiéval réactualise l'idéal de Benda, mais dans un contexte culturel où l'écriture est avant tout un phénomène collégial ⁽¹⁾. Il est intéressant, si l'on veut comprendre la situation du clerc, de voir quelle est son origine, de quel milieu il sort au moment où il franchit la porte de l'école. « Le recrutement du clergé se fait indistinctement dans toutes les classes de la société, ce qui permet à tous ceux qui en sentent profondément le besoin de sortir de leur condition au point de vue social. » ⁽²⁾ Un fils de paysan, un serf même, se voit automatiquement déclassé sitôt qu'il choisit le service de Dieu et ce déassement s'assortit de la jouissance d'une série de privilèges qui vont de l'exemption fiscale à l'octroi d'un bénéfice en passant par le transfert de la justice féodale à la justice ecclésiastique. L'Eglise apparaît donc, dans cette société où la stabilité et le clivage des fonctions font figure d'institutions divines, comme un facteur de mobilité. A première vue, cela peut sembler paradoxal, ça l'est moins si l'on songe que la carte du peuplement a imposé une ruralisation de la vie sacramentelle, les foyers épiscopaux, qui remontent à l'époque franque, ne pouvant suffire aux nécessités de l'évangélisation ⁽³⁾. C'est parce qu'il fallait des sanctuaires dans les villages que l'Eglise a permis aux vilains de quitter leur condition pour accéder au monde ecclésiastique. Par la suite, l'influence de saint Paul a pu jouer un rôle déterminant dans la perpétuation de ces transferts qui, pour ce qui nous préoccupe, sont d'une primordiale importance.

(1) SARTRE (Jean-Paul), **Op cit.**, p. 106-110.

(2) PERNOUD (Régine), **Histoire de la Bourgeoisie en France**, Paris, Le Seuil, 1960, p. 25.

(3) Ces foyers épiscopaux se trouvent à l'écart du monde rural, dans les anciennes cités gallo-romaines dont l'évêque est devenu le principal administrateur.

Avant toutefois d'envisager l'incidence du déclassement sur la structuration du discours, il nous semble requis de prévenir un malentendu. Si, d'une part, chacun peut avoir accès à la dignité cléricale, si chacun peut prétendre à l'école ; d'autre part, il convient de se représenter la société ecclésiastique comme une société fortement clivée. « Evêques et chanoines sont au niveau des nobles dont ils sont les parents ; le desservant de paroisse, nanti d'une tenure particulière qu'il cultive souvent lui-même, partage le genre de vie des laboureurs ; et le fils de serf, que **tel seigneur, après l'avoir affranchi, installe comme clerc domestique dans sa chapelle, n'est pas matériellement ni peut-être moralement dans une position sensiblement plus relevée que les valets d'écurie, ses frères** ⁽¹⁾ ». Derrière ce clivage, on devine toute une organisation scolaire, organisation non concertée bien sûr, mais impliquant la reconnaissance implicite de divers degrés d'instruction, relatifs à la position future du clerc dans la hiérarchie ecclésiastique. Entre le savoir d'un prêtre rural et les connaissances d'un étudiant de la Sorbonne ⁽²⁾, il y a un monde. Pourtant, tous les deux sont clercs, mais le discours de l'un est proche du psittacisme quand celui de l'autre est une élaboration réfléchie et consciemment adaptée aux nécessités du transfert idéologique.

La clergie rurale, une fois passé le cap des années 1100, sera pour notre propos d'une moindre importance, dans la mesure où son activité **n'est pas vraiment productive** : elle est l'écho docile d'un ordre qui vient de plus haut, qui émane de l'école capitulaire ou épiscopale où enseignent les doctes, ceux que Jacques le Goff nomme les « intellectuels » ⁽³⁾. En d'autres termes, la production est essentiellement un phénomène urbain, même en ces premiers temps où les villes sont peu nombreuses. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas ici de minimiser l'importance du mouvement expansionniste qui a porté l'Eglise vers le monde rural ; c'est au prix d'un tel prosélytisme qu'a pu se constituer la **respublica christiana** comprise en tant que société hyper-intégrée où le monde du travail entretient celui du privilège, mais il importe de voir que ce mouvement n'eut rien de spontané : l'impulsion vint d'en haut : des centres diocésains et des grands monastères comme Cluny, Gorze, Saint-Victor de Marseille ou Valombreuse. Ce sont des évêques ou des abbés, poten-

(1) DUBY (Georges), **Op cit.**, p. 25.

(2) Entrer à la Sorbonne (dont l'ouverture, il est vrai, ne date que de 1257) n'est cependant ni un signe de richesse ni un gage de réussite sociale ; il est certain que les étudiants des villes étaient privilégiés, quant à la qualité de l'instruction qu'ils recevaient, mais une telle situation n'était pas sans créer de problèmes puisque aussi bien, hier comme aujourd'hui, la faculté mettait sur le marché des clercs qui n'étaient pas assurés de trouver un emploi correspondant au niveau des études entreprises.

(3) LE GOFF (Jacques), **Les Intellectuels au Moyen Age**, Paris, Le Seuil, 1972.

tats à leur manière ⁽¹⁾ qui ont organisé l'évangélisation des campagnes, en conférant les ordres sacrés à une nuée de nouveaux clercs.

Parmi le groupe hétérogène que forment ces derniers, distinguons la catégorie de ceux qui, séjournant à la ville, y poursuivront les études par tous entreprises et auront loisir de s'initier aux subtilités de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique. Ceux-là vont pénétrer les arcanes du discours et, partant, prendre conscience de l'idéologie qu'il véhicule, de l'ordre qu'il implique ⁽²⁾. Mais précisément cet ordre les sert qui vise à perpétuer une structuration des rapports à laquelle ils ont pu échapper en acceptant d'être la voix qui parle l'ordre même. Remettre en question l'organisation qu'informe le verbe ecclésiastique, c'est non seulement pécher par orgueil contre une des trois grandes vertus chrétiennes : la foi ⁽³⁾, mais c'est encore reconsidérer une promotion sociale qui s'accommode de bien des avantages. La bonne foi du clerc, c'est-à-dire sa liberté critique à l'égard du discours se trouve ici gênée par la conscience du déclassement : mettre en cause le verbe, c'est mettre en cause son être propre, c'est, à la limite, refuser son inscription sociale, c'est se suicider en tant qu'homme dans la cité, c'est finalement risquer le salut de son âme. Si on reprend le vocabulaire sartrien, on dira que le clerc médiéval est acculé à la mauvaise conscience. Mais peut-il s'accommoder de cette conscience-là ? Sartre répond affirmativement : « Il ne s'agit pas pour lui, explique-t-il, de renvoyer au temporel son image, ni de prendre parti, ni de dégager le spirituel de l'expérience historique par un effort continu, mais tout au contraire, comme l'écrivain est d'Eglise, comme l'Eglise est un immense collège spirituel qui prouve sa dignité par sa résistance au changement, comme l'histoire et le temporel ne font qu'un et que la spiritualité se distingue radicalement du temporel, comme le but de la cléricature est de maintenir cette distinction, c'est-à-dire de se maintenir comme corps spécialisé en face du siècle ... l'écrivain a pour mission de prouver son autonomie en se livrant à la contemplation exclusive de l'Eternel ; il affirme sans relâche que l'Eternel existe et le démontre précisément par le fait que son unique souci est de le regarder. » ⁽⁴⁾ Il est permis de ne pas accorder à ce qu'avance Sartre un crédit inconditionnel, notamment lorsqu'il affirme qu'il ne s'agit pas pour le clerc de renvoyer au temporel son image. Nous verrons qu'il lui sera impossible de faire autre-

- (1) Rappelons que l'évêque reçoit dans le Saint Empire une double investiture, à la fois spirituelle et temporelle. A l'époque que nous considérons ; les souverains capétiens pratiquent d'ailleurs la vente des évêchés. Ces pratiques simoniaques par lesquelles le roi pourvoit lui-même à la vacance des sièges épiscopaux sont indispensables pour maintenir à flot le trésor de la couronne.
- (2) On croirait bien à tort que seuls des privilégiés peuvent mener à terme des études longues et difficiles pour finalement accéder aux hautes charges ecclésiastiques. Il suffira de citer ici les noms de Gerbert qui devint pape et de Suger qui accéda à la dignité de régent du royaume de France : tous deux étaient de basse extraction.
- (3) Croire, au Moyen Age, c'est adhérer sans réserve à la tradition ; en d'autres termes, c'est reconnaître pour vrai le discours des deux Alliances et agir en conformité avec les préceptes de ce discours.
- (4) SARTRE (Jean-Paul), *Op. cit.*, pp. 109-110.

ment. Mais à tout le moins faut-il retenir deux choses de son propos. D'abord il y a ce rappel de l'idéalisme animant le corps ecclésiastique et provoquant un refus de l'histoire ; ensuite, il y a cette mention de l'aspect tautologique de l'écriture médiévale. Evidemment, la négation du devenir ne peut conduire qu'à la réitération, à la redondance ⁽¹⁾, mais nous sommes en droit de nous demander si la répétition ou, si l'on préfère, la reproduction peut être longtemps le fait d'un groupe social qui doit au changement son pouvoir d'expression. La vision qu'a Sartre de la clergie manque assurément de nuances : en réalité, si l'esprit collégial et une philosophie anhistorique ⁽²⁾ marquent ces intellectuels, il n'est pas moins vrai qu'ils le savent responsables d'une loi, qu'ils ont été les premiers à transgresser, et engagés vis-à-vis des premiers bénéficiaires de cette loi qui forment l'ordre du privilège. Aussi bien le clerc du Moyen Age ne peut-il se retrancher à tout coup derrière les mythes de l'éternité et de la collégialité.

Il le peut d'autant moins que sa situation à l'égard des ordres du monde (laïcs d'une part, gens d'Eglise de l'autre) est parfois extrêmement ambiguë. En théorie, s'il n'est pas tonsuré, le clerc conserve droit au mariage et liberté d'exercer la profession libérale de son choix ; par ailleurs, il portera la robe longue distinctive de son état et jouira des privilèges inhérents à sa condition.

La hiérarchie qui mène au sacerdoce est marquée de très nombreuses étapes. Les premières d'entre elles représentent ce que l'on nomme les ordres mineurs et comportent, par ordre d'importance croissante les fonctions de portier, lecteur acolyte et exorciste. Seul ce dernier office

-
- (1) Dont on trouverait abondance d'exemples dans la rhétorique anselmienne. Que l'on songe ainsi à l'argument ontologique destiné à démontrer l'existence de Dieu, tel qu'il figure dans le **Proslogion** (environ 1077) et qu'on pourrait résumer comme suit : Dieu se définit comme un être parfait ; cette perfection implique l'existence de Dieu à la fois dans l'intelligence et dans la réalité, car si l'existence divine n'était qu'intellectuelle, on pourrait concevoir un autre être qui, présentant les mêmes perfections, existerait à la fois dans l'intelligence et la réalité et qui, partant, mériterait seul d'être appelé Dieu. Ainsi donc l'existence divine est incluse dans sa définition.
 - (2) Encore faudrait-il s'entendre sur cet anhistoricisme. La position de l'Eglise est équivoque : en tant que corps constitué, elle entretient le mythe de la pérennité alors qu'elle a elle-même renouvelé la conception de l'histoire en conférant au temps une direction et une signification qu'il n'avait pas chez les anciens. La succession événementielle création-incarnation-parousie implique une vision évolutive de l'univers que contredisent les tentatives d'imposer à la société une structure immuable. On pourrait penser que le sentiment de l'immanence du jugement dernier est de nature à résoudre l'équivoque : dans la mesure où la fin du monde est proche, il importe que la société se conforme à l'ordre voulu par Dieu et parlé par son Eglise, mais il convient de dissiper l'image d'une chrétienté terrifiée par l'approche de l'an mil. Comme l'a montré récemment G. Duby (**L'An Mil**, Paris, Julliard, 1967), on ne trouve nulle trace d'une attention spéciale au millénaire dans les chroniques du temps. Dès lors, il faut constater une fois de plus que l'écart se creuse entre théorie et pratique, que l'Eglise, en contradiction avec elle-même contient le ferment d'une historicité qui ne s'avoue pas.

— qui témoigne d'un profond enracinement du manichéisme dans les mentalités — revêt quelque importance et confère un certain prestige au clerc engagé dans la voie sacerdotale. Il est fréquent que ce dernier se borne à recevoir les ordres mineurs ; à la limite, il sera même un simple tonsuré. C'est ainsi que l'on verra apparaître le personnage du bourgeois-clerc — ou bourgeois d'église — dont le rôle sera important dans l'évolution des lettres.

Si la position du clerc est déjà peu nette en théorie, elle l'est moins encore si l'on considère la pratique. En ces premiers temps où, en dépit des réformes, beaucoup d'abus sont encore tolérés, il n'est pas rare de constater que le clerc, même ordonné, n'a pas pour autant renoncé aux jouissances du siècle ; par ailleurs, il arrive que l'on trouve aux plus hautes fonctions de commandement des clercs qui n'ont pas reçu la dignité sacerdotale correspondant à ces postes élevés.

En somme, la mobilité sociale inhérente à l'Eglise ne se manifeste pas seulement par le déclassement initial qui transfère l'individu d'un ordre à un autre ; ses effets sont nombreux et variés et l'on peut à raison se représenter le monde ecclésiastique d'alors comme propice à tous les arrivismes. C'est d'autant plus vrai que l'ingérence nobiliaire dans les affaires de l'Eglise est propre à favoriser les brusques promotions ... ou les subites disgrâces. On peut croire que Suger ou Gerbert d'Aurillac, dont nous avons déjà parlé, n'auraient jamais atteint aux plus hautes dignités s'ils n'avaient bénéficié, l'un de l'amitié de Louis VI, l'autre de la sympathie du Comte de Barcelone, puis de celle de l'empereur Othon III. Il y a du Janus dans le clerc, il a souvent un pied dans le siècle et l'autre dans l'Eglise et cela se comprend d'autant mieux que l'école non seulement forme ses disciples aux lettres, mais encore les initie parfois à la pratique de l'administration ⁽¹⁾. Dans de telles conditions comment le clerc pourrait-il être à ce point convaincu d'une spécialisation qui serait sienne, comment pourrait-il ne pas accuser l'influence d'une double **inscription sociale** dont la duplicité même contient le germe pour l'éternité dans ses structures présentes, le clerc le sait, même s'il ne le proclame pas, et il le sait d'autant qu'il est lui-même l'incarnation d'une mobilité que son discours ne veut pas reconnaître.

Nous verrons qu'aux environs des années 1150, au moment où, sous la poussée bourgeoise, se constituent ce que Marc Bloch nomme des « classes de droit » et que nous persisterons à appeler groupes de droit, le clerc, conscient de la duplicité de son état, cherchera à faire cause

(1) Cette tradition remonte aux **schola palatii**, à la renaissance carolingienne ; elle s'est perpétuée par-delà la dépression culturelle qui affecte la seconde moitié du IX^e et le X^e siècle ; elle s'épanouira aux XII^e et XIII^{es}, époque à laquelle on verra les souverains français s'entourer d'un véritable corps de spécialistes du droit et des affaires publiques.

commune avec l'un ou l'autre des groupes qui se forment et peu à peu élaborent leur statut. Nous ne voulons pas dire ainsi qu'il prendra, dans son discours, parti tantôt pour le chevalier, tantôt pour l'habitant des villes. Ce choix ira de pair avec celui d'une écriture ou, pour mieux dire, c'est à travers la diversité des écritures que nous pourrions appréhender la situation de la clergie par rapport aux autres groupes sociaux.

Mais pendant la première époque féodale, jusqu'aux approches de 1100 tout au moins, le clerc s'accommodera de la mauvaise conscience à laquelle le contraignent son état et son office ; il s'efforcera de faire de la **respublica christiana** une société intégrée dont la cohérence est garantie par la volonté divine elle-même.

L'anthropologie chrétienne du XI^e siècle contribue d'ailleurs à assurer le clerc dans sa mission. À la bipartition des ordres, elle substitue une division tripartite et distingue ainsi « les **rectores**, c'est-à-dire les clercs qui ont Noé pour prototype, les ... **virgines** qui ont Daniel pour patron, et enfin les ... **conjuges** qui partagent le sort de Job. » (1) Comme on le constate, les critères de cette typologie ne sont pas homogènes : c'est un état de fait qui sépare les continents des gens mariés, mais c'est une fonction sociale qui discerne le groupe clérical. En tant que guides, les clercs sont rendus responsables de la bonne ordonnance des affaires du siècle ; c'est à eux qu'il appartient de régenter les pouvoirs civils, sinon en droit du moins en fait. Une telle mission, on s'en rend compte, s'inscrit dans le cadre de la réforme ecclésiastique qui marque l'Occident d'alors et suppose l'appoint d'une idéologie continuellement adaptée, mais au pouvoir coercitif intense.

J.-L. DUMORTIER.

(1) CHELINI (Jean), *Op. cit.*, p. 271.